

RÉSUMÉ FINAL DE L'ÉVALUATION DE L'UNITÉ  
ISCrin' - Institut de Sciences Criminelles

SOUS TUTELLE DES ÉTABLISSEMENTS ET  
ORGANISMES :  
Université de Poitiers

---

**CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2022**  
VAGUE B

Rapport publié le 09/02/2022



Pour le Hcéres<sup>1</sup>:

M. Thierry Coulhon, Président

Au nom du comité d'experts<sup>2</sup>:

Mme Coralie Ambroise-Castérot, Présidente  
du comité

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

1 Le président du Hcéres « contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président. » (Article 8, alinéa 5) ;

2 Les rapports d'évaluation « sont signés par le président du comité ». (Article 11, alinéa 2).

Les données chiffrées de ce document sont les données certifiées exactes extraites des fichiers déposés par la tutelle au nom de l'unité.

## PRÉSENTATION DE L'UNITÉ

**Nom de l'unité :**

ISCrIm' - Institut de Sciences Criminelles

**Acronyme de l'unité :**

ISCrIm'

**Label et N° actuels :**

num

**ID RNSR :**

199213395Z

**Type de demande :**

Renouvellement à l'identique

**Nom du directeur (2020-2021) :**

M. Laurent Desessard

**Nom du porteur de projet (2021-2025) :**

M. Laurent Desessard

## MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

**Présidente :**

Mme Coralie Ambroise-Castérot, Université Côte d'Azur

**Experts :**

Mme Coralie Ambroise-Castérot, Université Côte d'Azur  
M. Guillaume Beaussonie, Université Toulouse 1 Capitole  
Mme Dominique Luciani-Mien, Université Jean Moulin Lyon 3

## REPRÉSENTANT DU HCÉRES

M. Hubert Peres

## REPRÉSENTANTS DES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES TUTELLES DE L'UNITÉ

Mme Marianne Faure-Abbad, Université de Poitiers

M. Yves Gervais, Université de Poitiers

## INTRODUCTION

### HISTORIQUE ET LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DE L'UNITÉ

L'équipe d'accueil EPRED (Équipe Poitevine de Recherche et d'Encadrement Doctoral en Sciences Criminelles – EA 1228) a vu le jour en 1992 en étant rattachée à l'Institut de sciences criminelles (ISC) de Poitiers, qui avait été lui-même créé en 1951 dans le but de doter la Faculté de droit de Poitiers d'un centre d'enseignement et de documentation dans le domaine de la prévention et du traitement de la délinquance.

Sur la recommandation d'un rapport d'évaluation de l'AERES, le sigle ISC a été ajouté ultérieurement à l'acronyme EPRED pour préciser le champ disciplinaire de l'unité. La dénomination ISC-EPRED a été abandonnée au cours du présent contrat, dans le contexte de la suppression de la labellisation nationale des équipes d'accueil.

Depuis le 1er janvier 2020, l'unité de recherche en sciences criminelles de l'Université de Poitiers est devenue l'Institut de sciences criminelles, en adoptant l'acronyme ISCrIm'.

L'Institut de sciences criminelles est domicilié dans les locaux de la Faculté de droit et des sciences sociales de l'Université de Poitiers (43, place Charles de Gaulle, à Poitiers).

### ÉCOSYSTÈME DE RECHERCHE

L'ISCrIm' est l'une des cinq unités de recherche de la Faculté de droit et des sciences sociales de l'Université de Poitiers et de l'École doctorale Droit et science politique Pierre Couvrat. Ces cinq unités ont été regroupées au sein du « Campus Sciences Juridiques », qui est l'un des six « campus thématiques » mis en place par l'Université de Poitiers. L'ISCrIm' est également concerné par le projet de structure fédérative regroupant les mêmes cinq unités.

### NOMENCLATURE DU HCÉRES ET THÉMATIQUES DE L'UNITÉ

Domaine scientifique : SHS Sciences humaines et sociales  
 Domaine disciplinaire : SHS2 Normes, institutions et comportements sociaux  
 Sous-domaine disciplinaire principal : SHS2\_1 Droit

L'ISCrIm' est une unité entièrement dédiée à la matière pénale et aux sciences criminelles

### DIRECTION DE L'UNITÉ

L'unité est dirigée par M. Laurent Desessard.

### EFFECTIFS DE L'UNITÉ

Personnels en activité	Nombre au 01/06/2020	Nombre au 01/01/2022
Professeurs et assimilés	3	4
Maîtres de conférences et assimilés	5	6
Directeurs de recherche et assimilés	0	
Chargés de recherche et assimilés	0	
Conservateurs, cadres scientifiques EPIC, fondations, industries...	0	
Professeurs du secondaire détachés dans le supérieur	0	
ITA-BIATSS, autres personnels cadre et non cadre EPIC...	1	1
<b>Sous-total personnels permanents en activité</b>	<b>9</b>	<b>11</b>
Enseignants-chercheurs non titulaires, émérites et autres	4	
Chercheurs non titulaires, émérites et autres (excepté doctorants)		

Doctorants	23	
Autres personnels non titulaires		
<b>Sous-total personnels non titulaires, émérites et autres</b>	<b>0</b>	
<b>Total personnels</b>	<b>36</b>	<b>11</b>

## AVIS GLOBAL SUR L'UNITÉ

L'ISCRim' est une unité d'assez petite taille, mais qui a le mérite d'être entièrement dédiée à la matière pénale, ce qui est assez rare aujourd'hui dans les sciences juridiques. Cette spécialisation dans le champ unique de la matière pénale et des sciences criminelles est un véritable atout pour une unité de recherche.

L'ISCRim' a dû faire face à une certaine instabilité de ses effectifs d'enseignants-chercheurs ces dernières années, ce qui a pu l'empêcher de se déployer pleinement. Mais, lors du précédent contrat, il a réussi à recruter de nouveaux enseignants-chercheurs.

Les enseignants-chercheurs de l'unité produisent globalement de nombreux articles de qualité. La production scientifique du laboratoire est globalement très bonne (36 articles scientifiques, 32 ouvrages, 32 chapitres d'ouvrage, 32 articles publiés dans des actes de colloque, 67 commentaires d'arrêt, etc.) L'unité a réussi à obtenir un financement de l'ANR. De manière générale, l'ISCRim' sait répondre à des appels d'offre et à des projets, et il réussit à trouver un financement élevé au regard de la taille de sa structure.

Le rayonnement juridique de l'unité est important du fait de sa notoriété historique, et l'ISCRim' a su poursuivre les activités fortes pour lesquelles il a toujours été reconnu : principalement le droit pénal international et les sciences criminelles. D'une part, il a recruté un enseignant-chercheur en droit pénal international, comblant un manque. D'autre part, concernant les sciences criminelles, le DU de sciences criminelles lui est accolé. L'ISCRim' est également unité d'appui de deux M2 : un de droit pénal et sciences criminelles (dont l'un des parcours est consacré à la criminologie et la victimologie), et de l'autre un parcours droit et justice pénale. Le Second M2 est un M2 justice et procédure consacré au parcours carrières judiciaires. Il assure ainsi un vivier de spécialistes de la matière, tant juristes que professionnels de santé. En effet, l'ISCRim' a de nombreux collaborateurs qui sont médecins, psychologues, psychiatres, etc.

L'ISCRim' entretient de nombreux liens avec des pays tiers. Il reçoit des doctorants qui, une fois leur thèse soutenue, deviennent maîtres de conférences ou professeurs dans leur pays d'origine ; il accueille des chercheurs étrangers (pays européens et extra-européens) ; plusieurs chercheurs de l'ISCRim' participent à des colloques à l'étranger, etc. L'ensemble démontre le rayonnement de l'unité sur le plan international. Il serait intéressant que ces échanges nombreux se traduisent par une production scientifique plus structurée.

L'ISCRim' continue également de développer ses activités d'ouverture aux praticiens (barreau, magistrature, par ex.), mais également au plus grand public, avec la Maison d'Izieu (séminaire pluriannuel de recherche organisé à Izieu et consacré au rôle des procès dans la construction mémorielle des crimes de masse, qui fait l'objet d'un projet de recherche avec financement).

L'ISCRim' développe une forte activité au bénéfice des doctorants (ateliers d'écriture et de parole, journées Goutelas, Thesa Nostra, etc.). Certains doctorants ont également pu participer à des conférences organisées par l'unité. Toutefois, l'ISCRim' ne parvient pas encore très bien à conduire les doctorants à s'engager sur la voie de l'enseignement et de la recherche, la plupart des doctorants ne s'inscrivant en thèse qu'avec l'objectif premier d'intégrer le barreau ou la magistrature. Ils sont d'ailleurs globalement non publiants (hors thèse).

L'ISCRim' sait aussi continuer à se renouveler en fonction de l'évolution de la société et des besoins juridiques. Ainsi, les projets sont pertinents et bien pensés (intégration dans les M2 de cours de droit pénal de l'environnement et création d'un projet de recherche sur le droit pénal et le changement climatique, qui sera financé).

Les rapports d'évaluation du Hcéres  
sont consultables en ligne : [www.hceres.fr](http://www.hceres.fr)

Évaluation des coordinations territoriales  
Évaluation des établissements  
Évaluation de la recherche  
Évaluation des écoles doctorales  
Évaluation des formations  
Évaluation et accréditation internationales



2 rue Albert Einstein  
75013 Paris, France  
T. 33 (0)1 55 55 60 10

[hceres.fr](http://hceres.fr)

[@Hceres\\_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)